

Mémoire

Elections législatives fédérales, régionales et européennes 2019

*« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection
de la minorité »*

Albert Camus

SAREW

Service d'aide à la recherche d'emploi Pour personnes sourdes ou malentendantes

LE SAREW est une initiative de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique mise en place depuis 2001 en vue de favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Actif sur Liège et Namur, le service propose un accompagnement individualisé et adapté aux besoins spécifiques des demandeurs ou demandeuses d'emploi dans les différentes phases de leurs parcours d'intégration professionnelle.

Dans son rôle de guide et de soutien, le service constate au quotidien les obstacles récurrents vécus par les personnes sourdes dans leur accès à un emploi durable et de qualité.

A ce titre, nous souhaitons au travers de ce mémorandum sensibiliser nos responsables politiques et contribuer à une prise de conscience du manque de moyens criant dans le champ de l'insertion professionnelle et de la formation pour ce public et l'urgence de mettre en place les moyens concrets permettant d'améliorer cette réalité.

Les revendications exposées ci-après émanent de notre expérience de terrain et du bilan des actions menées dans nos missions d'accompagnement vers l'emploi des personnes sourdes ou malentendantes. Il n'est en effet pas un seul de ces accompagnements qui ne se heurte à des problèmes d'accessibilité à la formation et aux structures généralistes dédiées à l'emploi, aux discriminations directes ou indirectes, aux préjugés encore importants sur le marché de l'emploi, à la lourdeur administrative entourant leur parcours d'intégration professionnelle.

Ces revendications s'appuient également sur les lignes directrices et essentielles de la Convention ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap, de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023, des avis remis par le CSNPH (Conseil Supérieur National des Personnes handicapées).

Nous plaidons pour des moyens humains et financiers adéquats pour soutenir l'égalité de droit des personnes sourdes ou malentendantes en ce qui concerne l'emploi et la formation, des interlocuteurs politiques à l'écoute, qui se sentent concernés par ces questions et s'engagent activement en concertation avec les administrations et le secteur associatif pour une réelle politique d'inclusion en Wallonie. L'inclusion lorsqu'elle est mis en œuvre ne profite pas qu'au public minoritaire mais bien à la majorité.

SAREW

**Service d'aide à la recherche d'emploi
Pour personnes sourdes ou malentendantes**

Nos thématiques prioritaires :

1/ L'accès aux services d'orientation professionnelle et de guidance

2/ L'accès à la formation

3/ L'accès aux services du Forem

4/ Les politiques d'activation et de contrôle des demandeurs/demandeuses d'emploi

5/ L'accès à l'emploi

6/ L'accès à l'information

7/ La sensibilisation

8/ Autres observations

1/ L'accès aux services d'orientation professionnelle et de guidance :

Bien qu'existant depuis près de 20 ans et malgré de nombreuses démarches en ce sens, le SAREW ne bénéficie toujours pas d'une reconnaissance structurelle. Ce défaut de reconnaissance pénalise lourdement son fonctionnement et son développement ainsi que sa capacité à se concentrer exclusivement sur ses missions. Cette instabilité se conjugue à un travail d'accompagnement sur le marché de l'emploi déjà complexe pour tout un chacun et où les dispositifs soutenant l'inclusion sont insuffisants.

Nous sollicitons pour le SAREW :

- La garantie de financements adéquats et pérennes permettant une offre de service adaptée aux besoins spécifiques des personnes sourdes, portée par des professionnel.le.s qualifié.e.s, maîtrisant la langue des signes et ayant une connaissance approfondie de la surdité et de ses implications au niveau de l'insertion professionnelle,
- La compréhension par les pouvoirs publics que les financements par appels à projet ne sont pas compatibles avec les contraintes d'accompagnement vers l'emploi d'un public minoritaire pour lequel de plus la mise en place de dispositifs d'accès à l'emploi et/ou à la formation nécessite à l'heure actuelle énormément de temps.
- La garantie d'une offre de services d'orientation professionnelle spécialisés suffisante sur l'ensemble du territoire wallon

SAREW

Service d'aide à la recherche d'emploi Pour personnes sourdes ou malentendantes

- Le soutien à la mise en place de travaux de recherche et études visant à améliorer les méthodologies d'accompagnement et le vécu dans l'emploi.
- Des moyens financiers pour soutenir la participation aux groupes de travail et commissions visant l'évaluation et l'amélioration des dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

(Les États Parties) garantissent et favorisent l'exercice du droit au travail, y compris pour ceux qui ont acquis un handicap en cours d'emploi, en prenant des mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour notamment :

- Permettre aux personnes handicapées d'avoir effectivement accès aux programmes d'orientation technique et professionnelle, aux services de placement et aux services de formation professionnelle et continue offerts à la population en général ;
- Promouvoir les possibilités d'emploi et d'avancement des personnes handicapées sur le marché du travail, ainsi que l'aide à la recherche et à l'obtention d'un emploi, au maintien dans l'emploi et au retour à l'emploi ;
- Favoriser l'acquisition par les personnes handicapées d'une expérience professionnelle sur le marché du travail général ;

**Extrait de la Convention ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées
Article 27 – Emploi et Formation**

2/ L'accès à la formation :

Les personnes sourdes et particulièrement les personnes sourdes s'exprimant en langue des signes sont fortement pénalisées dans leur accès à la formation. Cet état de fait a des répercussions évidentes sur leur accès à l'emploi, leur évolution professionnelle et personnelle.

Nous sollicitons :

- Une prise en charge totale des coûts liés à la mise en place des adaptations nécessaires (aide-pédagogiques, interprétations, aides techniques éventuelles) dans le cadre de formations,
- La sensibilisation et l'accompagnement des opérateurs de formation pour une meilleure prise en compte des publics à besoins spécifiques,
- La définition en amont, par les organismes publics de formation, des procédures d'accessibilité à mettre en œuvre pour l'accueil de personnes sourdes ou malentendantes en formation,
- Une communication facilement accessible et adaptée pour les personnes sourdes sur les sites d'information publiques concernant la formation (Forem, Forem Formation, ...) ou/et des moyens financiers aux associations de terrain pour relayer utilement ces informations,
- La systématisation de procédures permettant aux bénéficiaires de signaler leurs besoins en aménagement (interprétation, aide-pédagogique, ...) lors des séances d'information, tests préalables aux inscriptions, procédures de validation des compétences,...
- La mise en place de formations avec pédagogie adaptée pour la remise à niveau des connaissances de base, le français et l'alphabétisation,
- Le renforcement des moyens financiers et humains garantissant le recours aux aide-pédagogiques intervenant dans le cadre des formations,
- La mise en place de formations dispensées directement en langue des signes,
- Des moyens renforcés pour permettre aux professionnel.le.s sourd.e.s d'accéder au certificat d'aptitude pédagogique,
- Des moyens renforcés pour la formation des professionnel.le.s amené.e.s à dispenser des formations aux personnes sourdes ou malentendantes,
- La stimulation d'échanges interrégionaux et internationaux afin de capitaliser les initiatives porteuses et inspirer les décisions politiques,
- Une meilleure valorisation et une augmentation de l'offre des formations à la langue des signes

Les programmes d'éducation et de formation, les campagnes et le matériel pédagogique destinés aux professionnels doivent inclure la dimension du handicap pour s'assurer que les professionnels aient les compétences et les connaissances requises, afin de remplir leurs fonctions de manière égale et inclusive. De tels programmes doivent prendre en compte le respect des droits des personnes handicapées et garantir que des services de haute qualité sont offerts et intégrés dans le public, dans le respect des normes internationales.

Le conseil de l'Europe et les droits des personnes handicapées
Droits de l'Homme : une réalité pour tous
Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023

3/ L'accès aux services du Forem :

Nous sollicitons :

- Une politique de diversité portée à tous les échelons et dans tous les services du Forem,
- Des responsables de cette politique de diversité clairement désigné.e.s pour faciliter le travail de collaboration avec le secteur associatif et les représentant.e.s des personnes sourdes,
- La généralisation des bonnes pratiques qui sont mises en œuvre à l'initiative de services ou personnes plus sensibilisées au sein du Forem,
- La systématisation du travail de concertation et la consultation des partenaires actifs dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes sourdes pour identifier les obstacles et travailler collectivement aux améliorations,
- L'engagement de professionnel.le.s sourd.e.s, malentendant.e.s au sein du Forem,
- L'engagement de professionnel.le.s maîtrisant la langue des signes au sein des différents services du Forem,
- La poursuite des actions de sensibilisation auprès des différent.e.s intervenant.e.s (responsables de services, conseiller.e.s référent.e.s, agents d'évaluation, service d'accueil, call center, ...)
- L'élargissement des dispositifs d'accessibilité prévus dans la convention MODA (Mode Opératoire des Demandes d'Adaptation) :
 - Accessibilité des salons de l'emploi organisé en partenariat avec le Forem
 - Prise en charge de l'interprétation (ou autres adaptations) lors des Jobs Days et Journées Essais-Métiers
 - Prise en charge de l'interprétation (ou autres adaptations) lors des séances d'information organisées par le Forem (exemple : mobilité internationale)
 - Accessibilité des CEFO
- Une communication adaptée et facilement accessible pour informer les personnes sourdes des dispositifs d'accessibilité
- L'implantation du dispositif Relais signes (interprétation à distance) pour tous les pôles d'accueil

4/ Les politiques d'activation et de contrôle des demandeurs ou demandeuses d'emploi :

Nous sollicitons :

- La concertation avec notre secteur et la prise en compte systématisée des réalités et des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation au niveau des lois régissant les politiques d'activation des demandeurs ou demandeuses d'emploi : à contrôle égal, chances égales
- La sensibilisation des agents en charge des procédures de contrôle des demandeurs ou demandeuses d'emploi (Forem Contrôle)
- La prise en charge des adaptations (interprétation) par l'ONEM lors des rendez-vous ou convocations

5/ L'accès à l'emploi :

- Le renforcement et la systématisation des aménagements raisonnables dans l'emploi en soutenant les employeurs dans leur mise en œuvre
- L'octroi systématique d'un quota d'heures d'interprétation dans l'entreprise clairement défini en accord avec les besoins de la personne et le contexte de son activité professionnelle
- L'octroi systématique d'un forfait d'interprétation en langue des signes dans le cadre de la recherche d'emploi
- La simplification des procédures liées aux demandes d'autorisation de travail en ETA
- L'amélioration des dispositifs visant le soutien financier aux employeurs (primes Aviq)
- Une concertation régulière entre les représentant.e.s des personnes sourdes ou malentendantes, le secteur associatif lié, les administrations (Aviq, Forem) pour évaluer et agir collectivement sur les obstacles rencontrés.

6/ L'accès à l'information :

Nous rejoignons l'analyse de risques et les mesures d'atténuation proposées par le Conseil de l'Europe dans sa stratégie sur le Handicap qui illustre clairement un des obstacles importants à une participation active au monde de l'emploi :

A ce jour, l'accès à l'information et à la communication est loin d'être évident pour beaucoup de personnes handicapées. Il convient par conséquent de prêter une attention particulière aux modes, moyens et formats de communication alternatifs appropriés, à l'accès aux documents imprimés et également à la question des droits d'auteur.

Le conseil de l'Europe et les droits des personnes handicapées
Droits de l'Homme : une réalité pour tous
Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023

Analyse des risques

ACCESSIBILITÉ

Effets escomptés : Les personnes handicapées peuvent participer pleinement et en toute autonomie à tous les domaines de la société, sur une base d'égalité avec les autres personnes, et sont en mesure de recevoir et de communiquer des informations et d'intervenir dans les médias grâce à des moyens de communication accessibles, y compris les langues des signes et le braille

Risques	Mesures d'atténuation	Résultats
Les personnes handicapées rencontrent des barrières pour participer pleinement à la société en général et accéder à l'information en particulier, en raison du manque d'accessibilité des environnements.	Diffusion et promotion de solutions et de bonnes pratiques d'un coût abordable en matière d'accessibilité. Les critères d'accessibilité induits par la conception universelle sont inclus dans toutes les procédures d'appels d'offre publics.	Application de la conception universelle La conception universelle sert de norme pour tout nouveau développement, y compris sur internet et dans les médias, et l'aménagement raisonnable est disponible. Langues des signes et braille Les langues des signes et le braille sont juridiquement reconnus et leur utilisation est encouragée dans tous les États membres ainsi qu'au sein de l'Organisation, ces pratiques étant contrôlées par les mécanismes de suivi

Insuffisance et prix élevé des solutions technologiques.	Diffusion d'informations sur les innovations technologiques abordables.	pertinents du Conseil de l'Europe. Coût des formations et des dispositifs techniques d'assistance Des informations et formations sont proposées dans les États membres par des moyens et dans des modes et formats de communication accessibles, des dispositifs techniques d'assistance, des documents imprimés sont disponibles gratuitement ou à peu de frais pour les personnes handicapées.
--	---	--

7/ La sensibilisation :

Nous sollicitons la poursuite et le renforcement des moyens destinés à la sensibilisation des acteurs de l'emploi :

Les attitudes et les comportements discriminatoires, la stigmatisation et leurs conséquences préjudiciables pour les personnes handicapées doivent être contrés par la diffusion d'informations accessibles et objectives sur la capacité, par opposition à l'incapacité. Ces informations doivent notamment porter sur les handicaps et les barrières qui existent dans la société, afin de faire mieux comprendre les besoins et les droits des personnes handicapées et leur inclusion dans tous les domaines de la vie.

Le conseil de l'Europe et les droits des personnes handicapées
Droits de l'Homme : une réalité pour tous
Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap 2017-2023

SAREW

Service d'aide à la recherche d'emploi
Pour personnes sourdes ou malentendantes

8/ Autres observations :

- Les administrations publiques, et particulièrement l'Aviq et le Forem, doivent systématiser la prise en compte des besoins spécifiques éventuels pour permettre la participation effective des personnes sourdes lors de consultations organisées par le biais de groupe de travail, commissions consultatives, colloques, conférences, ... et lors d'événements spécialement dédiés au handicap.
- Les questions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap doivent être prises en compte dans l'élaboration et la diffusion des cahiers des charges relatifs aux marchés publics émis par les administrations publiques. Les projets relevant de ces marchés publics s'adressant à des bénéficiaires sourd.e.s ou portés par des équipes de professionnel.le.s sourd.e.s impliquent de facto la budgétisation des coûts d'interprétation. Ces coûts peuvent être relativement élevés et créer un différentiel assez important par rapport à d'autres porteurs de projets qui n'incluent pas les dimensions d'accessibilité dans leur tarification.



Le SAREW est une initiative de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique. Il bénéficie du soutien financier du Fonds social européen, du Forem, de l'Aviq et du Ministère de l'Emploi en Wallonie

